

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 27 février 2026 décide :

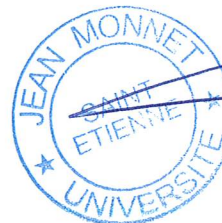
<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 03-2026</i></p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p>
	<p>Schéma Directeur du Handicap 2026-2029</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative au schéma directeur du handicap 2026-2029.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 28 février 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

<p>MEMBRES : 40 QUORUM : 20</p>	<p>REPRESENTES : 11</p>	<p>PRESENTS : 20</p>
-------------------------------------	-------------------------	----------------------

<p>POUR : 31</p>	<p>CONTRE : 00</p>	<p>ABST : 0</p>
------------------	--------------------	-----------------

Université Jean Monnet, Saint-Étienne

SCHEMA DIRECTEUR DU HANDICAP 2026-2029

Janvier 2026

Introduction

Synthèse et bilan du Schéma Directeur du Handicap 2017-2020

Méthodologie : une démarche participative

- ❖ *Phase de diagnostic et élaboration du schéma directeur du handicap*
- ❖ *Une équipe projet dédiée : composition et rôle*
- ❖ *Des groupes de travail spécialisés : composition et rôle*
- ❖ *Suivi de la mise en œuvre du plan d'action*

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Axe 2 : Parcours des agents en situation de handicap

Axe 3 : Visibilité de la recherche et des enseignements relatifs au domaine du handicap

Axe 4 : Communication, sensibilisation et formation

Axe 5 : Accessibilité des bâtiments et du numérique

SCHEMA DIRECTEUR DU HANDICAP 2026-2029

Introduction

L'Université Jean Monnet affirme, à travers ce Schéma Directeur du Handicap 2026-2029, sa volonté de construire un environnement universitaire pleinement inclusif, garantissant l'égalité des droits, des chances et des parcours pour toutes et tous. Ce document stratégique constitue à la fois une feuille de route opérationnelle et un cadre politique structurant, engageant durablement l'ensemble de la communauté universitaire.

Depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le cadre législatif français a profondément évolué pour reconnaître le handicap comme une responsabilité collective.

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a renforcé cette dynamique en instituant l'obligation pour chaque établissement d'enseignement supérieur d'adopter un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, couvrant l'ensemble des domaines concernés : formation, recherche, vie étudiante, ressources humaines, accessibilité et insertion professionnelle.

Au-delà des obligations normatives, le handicap interroge les pratiques pédagogiques, managériales et organisationnelles de l'université. Il invite à repenser l'accessibilité non comme une contrainte, mais comme un levier de qualité de vie au travail, de réussite et d'innovation au bénéfice de l'ensemble des usagers.

À l'Université Jean Monnet, le nombre d'étudiants en situation de handicap accompagnés a connu une progression très marquée au cours des quinze dernières années. De moins d'une centaine d'étudiants à la fin des années 2000, ils sont aujourd'hui plus de 800 à bénéficier d'un accompagnement. Cette augmentation quantitative s'accompagne d'une évolution qualitative des situations rencontrées : les handicaps invisibles, troubles psychiques, troubles cognitifs et troubles du spectre de l'autisme représentent désormais une part croissante des accompagnements. Ces évolutions appellent des réponses plus personnalisées, plus coordonnées et plus anticipées.

Parallèlement, l'Université Jean Monnet poursuit une politique volontariste en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap. Si des progrès notables ont été réalisés en matière de taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, celui-ci demeure inférieur à l'objectif légal de 6 %.

Le précédent Schéma Directeur du Handicap 2017-2020 a constitué une étape structurante. Il a permis de poser les bases d'une politique handicap coordonnée : structuration du Bureau Accueil Handicap, formalisation des plans d'accompagnement des étudiants, montée en puissance des aménagements pédagogiques, investissements significatifs dans l'accessibilité des bâtiments, développement d'actions de sensibilisation et premières initiatives de valorisation de la recherche sur le handicap. Le bilan partagé au sein du comité de pilotage met toutefois en évidence des marges de progression importantes, certaines actions n'ayant

été que partiellement réalisées ou devant être réinterrogées à l'aune des nouveaux besoins identifiés.

C'est dans cette perspective qu'a été engagée, tout au long de l'année 2025, un travail collectif de grande ampleur associant l'ensemble des directions, services, composantes, représentants des personnels et des étudiants. Cette démarche s'est appuyée sur des groupes de travail thématiques permettant de croiser les expertises, de partager les constats de terrain et de co-construire des réponses adaptées.

Le Schéma Directeur du Handicap 2026-2029 s'organise autour de cinq axes stratégiques complémentaires :

- 1. *Parcours des étudiants en situation de handicap***
- 2. *Parcours des agents en situation de handicap***
- 3. *Visibilité de la recherche et des enseignements relatifs au domaine du handicap***
- 4. *Communication, sensibilisation et formation***
- 5. *Accessibilité des bâtiments et du numérique***

Ce schéma repose sur plusieurs principes transversaux : la coordination des acteurs, la participation des personnes concernées, l'anticipation des besoins, la lutte contre les ruptures de parcours et une logique d'amélioration continue fondée sur des indicateurs de suivi et d'évaluation. Il s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement de l'Université Jean Monnet et dans ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Synthèse et bilan du Schéma Directeur du Handicap 2017-2020

Dans le cadre du Schéma Directeur du Handicap 2017-2020, l'Université Jean Monnet a engagé une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap, allant au-delà des seules obligations réglementaires.

Des avancées notables ont été réalisées en matière de ressources humaines, avec le développement de pratiques de recrutement plus inclusives et le renforcement des partenariats avec des acteurs spécialisés (CAP Emploi, France Travail, job dating), ainsi que la prise en compte du handicap dans les parcours professionnels.

L'université a également investi de manière significative dans l'accessibilité du patrimoine bâti et dans l'accessibilité numérique, à travers l'adaptation des outils pédagogiques, la mise à disposition de ressources numériques accessibles, de dispositifs d'assistance, et de plateformes compatibles avec les technologies de compensation.

Sur le plan de la recherche et de la diffusion des savoirs, l'intégration du handicap dans des événements scientifiques, comme la participation d'une doctorante lors de la Fête de la Science 2017, a contribué à renforcer la visibilité de ces thématiques, même si un dynamisme scientifique plus large reste à développer.

D'importantes actions de sensibilisation et de formation ont été conduites auprès de l'ensemble de la communauté universitaire : campagnes d'information, formations des enseignants à la pédagogie inclusive, création d'un crédit libre « Sensibilisation au handicap », organisation d'événements, et désignation de référents handicap dans toutes les composantes.

L'accompagnement des étudiants en situation de handicap s'est structuré, notamment par la formalisation des aménagements d'examens via un document dédié, l'amélioration du suivi individualisé et la mise en place d'outils visant à sécuriser l'équité des parcours.

Enfin, des démarches spécifiques ont été engagées en faveur de l'insertion professionnelle (enquêtes, partenariats, accompagnement), tout en soulignant la persistance de freins et de discriminations sur le marché du travail.

Malgré ces progrès significatifs, le bilan met en évidence la nécessité de consolider et de pérenniser les actions engagées, de renforcer l'évaluation de leur impact, de développer la recherche sur le handicap, d'améliorer encore l'accessibilité physique et numérique, et d'ancrer durablement une culture inclusive partagée par l'ensemble des acteurs de l'université.

Méthodologie : une démarche participative

Phase de diagnostic et élaboration du schéma directeur du handicap

À l'issue d'une première phase consacrée à l'évaluation du schéma directeur du handicap 2017-2020, l'Université Jean Monnet s'est appuyée sur les expertises de ses directions internes pour concevoir son nouveau schéma directeur pluriannuel du handicap pour la période 2026-2029. Celui-ci est structuré autour de cinq thématiques :

1. Le parcours des étudiants en situation de handicap
2. Le parcours des agents en situation de handicap
3. La visibilité de la recherche et de l'enseignement dans le champ du handicap
4. La communication, la sensibilisation et la formation autour du handicap
5. L'accessibilité des bâtiments et l'accessibilité numérique

Une équipe projet dédiée : composition et rôle

Une première réunion de travail du Comité de Pilotage (COPIL*) s'est tenue le mercredi 12 mars 2025, en présence notamment de la Vice-présidente déléguée Réussite et qualité de vie des étudiants et du Chargé de mission égalité et lutte contre les discriminations et le harcèlement. Elle a permis de dresser le bilan du précédent schéma directeur du handicap, de définir la méthodologie de travail, l'organisation du projet ainsi que la constitution des groupes de travail (un groupe par axe). Cette séance a également conduit à la validation des orientations stratégiques du schéma directeur du handicap 2026-2029.

La coordination de l'ensemble de la démarche a été assurée par le service GPEC de la Direction des Ressources Humaines.

L'équipe projet a rassemblé des acteurs politiques (vice-président.e.s) ainsi que des représentants des différents services de l'université.

Compte tenu de la structuration du schéma autour de cinq axes, cinq groupes de travail ont été constitués afin de conduire les réflexions et propositions pour chacun d'eux.

Composition du COPIL* :

- Chargé de mission égalité et lutte contre les discriminations et le harcèlement
- Vice-présidente déléguée Réussite et qualité de vie des étudiants
- Vice-Présidente Déléguée au Développement Durable et à la Responsabilité Sociétale de l'établissement (RSE)
- Vice-président chargé des Moyens
- Vice-Présidente étudiante puis Vincent ROST - Vice-Président étudiant
- Directrice des Ressources Humaines
- Directrice Vie de Campus
- Directrice de la Communication
- Directrice du Patrimoine et/ou Lionel CHAZELET - Chef de projets, maintenance et adaptations
- Directrice de la Formation et de l'Insertion Professionnelle
- Médecin du Travail
- Directrice Médecin Prévention Santé Etudiante
- Professeur des universités - Praticien hospitalier
- Coordinatrice pour l'accueil des étudiants en situation de handicap / psychologue
- Responsable RH GPEC
- Gestionnaire RH en charge du volet handicap

Des groupes de travail spécialisés : composition et rôle

Les groupes de travail ont réuni des personnels des services centraux et des composantes, des membres de la Présidence, des professeurs des universités, des représentants des étudiants ainsi que le bureau accueil handicap. Cette mobilisation large visait à favoriser une appropriation collective du schéma directeur du handicap. Au-delà de la définition d'un plan d'actions, l'enjeu est en effet d'en assurer la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'adaptation dans la durée.

Les groupes se sont réunis en juillet 2025, puis des visioconférences de restitution ont été organisées entre septembre et octobre 2025. Les pilotes de chaque groupe se sont également rencontrés entre les séances afin d'échanger sur les difficultés rencontrées, les questionnements et d'opérer les ajustements nécessaires. À l'issue des restitutions, ils ont participé conjointement à la rédaction finale du schéma directeur dans son intégralité.

Suivi de la mise en œuvre du plan d'action

Le déploiement du plan d'action fera l'objet d'un suivi tout au long de la période 2026-2029 par les membres des différents groupes de travail.

Les coordinateur.rice.s d'axe veilleront au respect du calendrier et à la bonne réalisation des actions prévues.

Un **comité de suivi*** se réunira au minimum deux fois par an, à raison d'une séance par semestre, afin d'assurer le pilotage et l'évaluation globale de la démarche, d'identifier les éventuelles difficultés et de proposer, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

*** le comité de suivi :**

- Chargé de mission égalité et lutte contre les discriminations et le harcèlement
- Vice-présidente déléguée Réussite et qualité de vie des étudiants
- Vice-Présidente Déléguée au Développement Durable et à la Responsabilité Sociétale de l'établissement (RSE)
- Vice-Président étudiant
- Représentant des étudiants en situation de handicap
- Direction des Ressources Humaines
- Direction Vie de Campus (Bureau Accueil Handicap)
- Direction de la Communication
- Direction du Patrimoine et/ou Chef de projets, maintenance et adaptations
- Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle
- Médecin du Travail
- Direction Médecin Prévention Santé Etudiante
- Professeur des universités - Praticien hospitalier
- Coordinatrice pour l'accueil des étudiants en situation de handicap / psychologue
- Responsable RH GPEC
- Gestionnaire RH en charge du volet handicap

FICHE ACTION N° 1 : Proposer un module de formation spécifique aux étudiants en contrat qui accompagnent les étudiants en situation de handicap

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

- Le nombre d'étudiants recrutés sous contrat pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap est en constante augmentation. Quatre types de missions sont proposés : tutorat, aide à la prise de notes, accompagnement et secrétariat d'examen. Les recrutements ont lieu tout au long de l'année, en fonction des besoins identifiés.
- Les étudiants accompagnants ne sont pas des spécialistes du handicap. Ils interviennent auprès d'étudiants présentant des situations de handicap variées et doivent s'adapter aux besoins spécifiques de chacun. Leur rôle consiste à soutenir l'étudiant en situation de handicap dans ses études, où confidentialité, posture et bienveillance sont essentielles.
- Il est important de définir le cadre de leur intervention, ainsi que les attentes et les limites du contrat.
- A ce jour, les recrutements et la présentation des missions sont assurés par le Bureau Accueil Handicap de manière individuelle au fil de l'année, mais aucun temps de formation spécifique n'est actuellement proposé à ces étudiants.

Objectifs

- Organiser un temps de formation commun à destination des étudiants en contrat sur les attendus et limites de leur mission
- Informer les étudiants sur les modalités de leur contrat de travail
- Permettre un temps d'échanges entre étudiants en contrat, retours d'expériences

Moyens utilisés

- Organiser un temps de formation obligatoire en groupe pour les étudiants recrutés
- Transmettre les éléments liés à leur contrat de travail (rémunération, fiches de paie...) tout en assurant la confidentialité

Service porteur

- BAH-DVC

Service contributeur

- BAH-DVC

Échéance

- Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombre de contrats étudiants / an
- Nombre d'étudiants présents aux formations

FICHE ACTION N° 2 : Créer un espace Moodle dédié pour mettre à disposition des étudiants en situation de handicap les prises de notes et permettre une mutualisation des ressources

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Le nombre d'étudiants en situation de handicap augmente de manière significative depuis plusieurs années, entraînant une hausse des besoins d'aide à la prise de notes. Malgré l'augmentation du nombre d'étudiants recrutés pour assurer cette mission, certaines filières restent plus difficiles à mobiliser. Dans ce contexte, la mutualisation des notes via une plateforme interne à l'UJM, accessible et maîtrisée par les étudiants, apparaît comme une solution pertinente et adaptée, tout en palliant aux difficultés rencontrées pour recruter des étudiants.

Objectifs

- Créer un espace Moodle dédié pour déposer les prises de notes
- Mutualiser les ressources afin de faciliter l'accès aux supports et alléger la gestion administrative

Moyens utilisés

- Espace dédié sur Moodle par filière et mutualisation des notes (ouverts aux étudiants en contrat et étudiants en situation de handicap avec avis médical)

Service porteur

- BAH-DVC

Service contributeur

- BAH-DVC

Avec le soutien du Service Universitaire de Pédagogie

Échéance

- Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombre de contrats étudiants preneurs de notes / an
- Nombre de prises de notes mutualisées / an

FICHE ACTION N° 3 : Mettre en place un dispositif de tutorat enseignant pour l'accompagnement en entreprise des étudiants en situation de handicap qui réalisent un stage ou une alternance et donner de la visibilité au dispositif

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Les étudiants en situation de handicap qui réalisent un stage ou une alternance peuvent parfois rencontrer des difficultés spécifiques liées à leur environnement professionnel ou à l'organisation de leur parcours. La mise en place d'un dispositif de tutorat enseignant vise à mettre en place un suivi personnalisé afin de renforcer la coordination entre l'Université, les entreprises et les étudiants, et faciliter l'intégration de ces étudiants en milieu professionnel.

Objectifs

- Assurer un suivi personnalisé des étudiants en situation de handicap en stage ou en alternance
- Renforcer la coordination entre l'Université, les entreprises et les étudiants
- Favoriser l'autonomie et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap
- Donner de la visibilité au dispositif

Moyens utilisés

- Promouvoir le dispositif auprès des acteurs de la communauté universitaire : étudiants en situation de handicap, enseignants, référents handicap, services scolarités
- Pérenniser une enveloppe financière annuelle dédiée au dispositif

Service porteur

- BAH-DVC

Services contributeurs

- BAH-DVC
- Référents handicap

Échéance

- Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombre d'étudiants accompagnés / an
- Nombre d'heures de tutorat enseignant / an
- Suivi de l'utilisation de l'enveloppe annuelle

FICHE ACTION N° 4 : Intégrer les informations sur le Bureau Accueil Handicap et la procédure de demande d'aménagements sur les supports institutionnels (livrets d'accueil des composantes, guide des formations, site web serviciel, ...)

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Les informations relatives au Bureau accueil handicap et à la procédure de demande d'aménagements figurent sur le site internet de l'Université ainsi que sur certains supports institutionnels. Cependant, l'information reste dispersée et la procédure est parfois mal connue des étudiants. Il apparaît donc nécessaire de diversifier et de multiplier les supports de diffusion afin de rendre ces informations plus accessibles.

Objectifs

- Garantir une diffusion homogène et accessible des informations
- Améliorer la compréhension de la procédure de demande d'aménagements
- Faire connaître les offres d'emplois proposés aux étudiants pour accompagner les étudiants en situation de handicap

Moyens utilisés

- Intégrer les informations au niveau des supports de communication utilisés par les composantes ou services, dans le guide des formations, ainsi que tout autre support de communication institutionnel jugé utile.
- Intégrer les informations sur le site web serviciel à destination des étudiants.

Service porteur

- BAH-DVC

Services contributeurs

- BAH-DVC
- Cap Avenir-DFIP
- Cap Avenir-AFAF
- Composantes et établissements-composantes
- DRI
- DirCom

Échéance

- Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombre de supports de communication intégrant ces informations
- Nombre de services contributeurs

FICHE ACTION N° 5 : Prévoir une présentation du Bureau Accueil Handicap lors des réunions de rentrée et mettre à disposition des supports d'information au niveau des services fréquentés par les étudiants (scolarités, bibliothèques, ...)

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Actuellement, le Bureau Accueil Handicap – Direction de la Vie de Campus (DVC) est présenté lors de différents événements institutionnels et les informations peuvent être relayées par le biais des référents handicap, les personnels administratifs et les enseignants. L'établissement souhaite développer cette communication en prévoyant des présentations systématiques du BAH lors des réunions de rentrée, et en mettant à disposition des flyers dans les services fréquentés par les étudiants (service des Inscriptions, accueils Scolarité en composantes...).

Objectifs

- Faciliter l'accès à l'information des étudiants en situation de handicap
- Assurer une information équitable pour tous les étudiants (procédures d'aménagement, accompagnements proposés, jobs étudiants...)
- Permettre aux étudiants d'identifier le référent handicap de leur composante

Moyens utilisés

- Conception de flyers présentant le BAH-DVC
- Préparation d'une présentation du BAH-DVC à diffuser lors des réunions de rentrée

Service porteur

- Bureau Accueil Handicap-DVC

Services contributeurs

- Bureau Accueil Handicap-DVC
- Services de la Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP) : service Cap Avenir (orientation et insertion), service du Suivi de la Formation, service Accès aux Formations et Applications Fonctionnelle (AFAF)
- Composantes et établissements-composantes
- Référents handicap
- Bibliothèque Universitaire

Échéance

- Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombre de réunions de rentrée intégrant la présentation du BAH
- Nombre de points de diffusion des flyers (scolarités, BU, ...)

FICHE ACTION N° 6 : Mettre en place un « café-étudiant » à l'attention des étudiants en situation de handicap pour échanger sur leur situation et leur vécu

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Actuellement, l'université ne dispose d'aucun dispositif permettant aux étudiants en situation de handicap de partager leurs ressentis, expériences ou besoins avec des pairs. Certains de ces étudiants expriment fréquemment un sentiment d'isolement, des difficultés d'intégration dans la vie universitaire, ainsi que des situations de stress sensoriel auxquelles ils ne sont pas toujours préparés ou accompagnés. Les familles, souvent mobilisées en soutien, sollicitent régulièrement des espaces de discussion ou d'échange pour leurs enfants, ce qui témoigne d'un besoin réel.

Un premier café sera organisé plus particulièrement à l'attention des étudiants présentant un trouble du spectre de l'autisme. D'autres cafés pourront également voir le jour en fonction de ce premier retour d'expérience.

Objectifs

- Créer un espace convivial et sécurisé favorisant la rencontre entre étudiants, afin de réduire l'isolement et encourager le partage d'expériences entre pairs.
- Renforcer l'intégration des étudiants en situation de handicap dans la communauté universitaire.
- Permettre l'expression des besoins et ressentis des étudiants dans un cadre rassurant.
- Encourager l'émergence éventuelle d'une **association étudiante dédiée**.

Moyens utilisés

- Déploiement d'un questionnaire afin de connaître les besoins et attentes des étudiants concernés
- Coordination entre les différents services
- Mise à disposition d'un endroit calme et repérable sur les campus

Services porteurs

- BAH-DVC
- Service de santé étudiant

Services contributeurs

- BAH-DVC
- Service de santé étudiant

Échéance

Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombre de cafés étudiants organisés / an
- Nombre d'étudiants présents lors des cafés étudiants
- Retours d'expériences

FICHE ACTION N° 7 : Développer l'accueil des étudiants en situation de handicap nouveaux entrants en équipe plurielle en coordination avec l'ensemble des acteurs (BAH, SSE, BU, Cap Avenir), et intégrer aux visites campus existantes une visite guidée de la BU avec présentation des dispositifs d'accessibilité

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Les étudiants en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés pour identifier l'ensemble des services mis à leur disposition afin de les accompagner dans leurs démarches. Une meilleure coordination entre ces différents services permettrait d'apporter un soutien plus efficace, en répondant de manière globale à leurs besoins. Par ailleurs, ces étudiants peuvent également rencontrer des difficultés à se repérer au sein de la BU et identifier les services qu'elle propose.

Objectifs

- Renforcer la coordination entre les services pour un accompagnement global de l'étudiant en situation de handicap
- Permettre aux étudiants d'identifier les services proposés au sein des BU
- Permettre aux étudiants d'identifier les salles refuges présentes sur les différents campus

Moyens utilisés

- Organiser un accueil des étudiants en équipe plurielle
- Intégrer aux visites campus une visite guidée de la BU présentant les services et dispositifs d'accessibilité
- Renforcer la coordination entre les services via des échanges réguliers
- Mieux communiquer sur les dispositifs d'accessibilité de la BU
- Communiquer sur les salles refuges présentes sur les différents campus

Service porteur

- BAH-DVC

Services contributeurs

- BAH-DVC
- Service de santé étudiant
- BU
- Cap Avenir-DFIP

Échéance

- Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombre d'étudiants reçus en équipe plurielle
- Nombre d'étudiants bénéficiant d'une visite campus et BU

FICHE ACTION N° 8 : Élaborer un guide à destination des étudiants en situation de handicap réunissant l'ensemble des informations utiles (accompagnement aux études, vie quotidienne, vie étudiante, orientation et insertion professionnelle, mobilité, accessibilité)

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

L'accompagnement des étudiants en situation de handicap s'appuie sur la mobilisation de nombreux acteurs au sein de l'Université, qui proposent des dispositifs et ressources adaptés à leurs besoins. Actuellement, ces informations sont dispersées entre différents services, rendant leur accès complexe.

De plus, la procédure de demande d'aménagement n'est pas toujours identifiée des étudiants. L'Université souhaite centraliser l'ensemble de ces informations dans un guide unique, clair et facilement accessible.

Objectifs

- Informer les étudiants sur la procédure d'aménagement à l'Université Jean Monnet
- Fournir une vision complète et actualisée de l'ensemble des services et ressources à disposition des étudiants en situation de handicap
- Simplifier l'accès à l'information des étudiants en situation de handicap
- Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion dans la vie universitaire, quotidienne et professionnelle
- Favoriser l'accès des étudiants en situation de handicap à une mobilité internationale, via un guide et un annuaire des référents handicap, partagés avec les partenaires de l'alliance universitaire T4EU.

Moyens utilisés

- Constitution d'un groupe de travail regroupant l'ensemble des contributeurs internes afin de définir le cadre de la démarche et la méthodologie
- Collecte et mise en forme des informations
- Élaboration et diffusion d'un guide unique regroupant toutes les informations utiles
- Mise à disposition de ces informations via le nouveau site web serviciel à l'attention des étudiants

Services porteurs

- BAH-DVC

Services contributeurs

- BAH-DVC
- Service de santé étudiant
- Direction de la communication
- BU
- Cap Avenir-DFIP
- SUAPS
- DRI
- DirPat
- Dnum

- Composantes et établissements composantes
- Référents handicap

Échéance

Élaboration d'une version numérique au cours de l'année 2026-27, et éventuellement d'une version imprimée.

Indicateurs

- Nombre de services contributeurs
- Nombre de canaux de diffusion du guide
- Retour de satisfaction des étudiants en situation de handicap

FICHE ACTION N° 9 : Proposer un Forum « Préparer son entrée dans l'enseignement supérieur » à l'UJM, commun aux établissements stéphanois et en lien avec le campus de Roanne

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Un Forum commun « Préparer son entrée dans l'enseignement supérieur » est organisé depuis plusieurs années à Lyon, regroupant les établissements des sites de Lyon, Saint-Étienne, Roanne et Bourg-en-Bresse. Cependant, la participation des publics ligériens a progressivement diminué au fil des années. Parallèlement, le nombre d'étudiants en situation de handicap inscrits à l'université a augmenté de manière significative, nécessitant un besoin accru d'informations accessibles à proximité de leur lieu de vie ou d'études. Dans ce contexte, la proposition d'un Forum organisé à l'Université Jean Monnet dans le cadre des Journées de l'Enseignement Supérieur et en partenariat avec les établissements stéphanois, a été expérimenté en 2025. Le souhait est de pérenniser ce forum à l'Université Jean Monnet pour renforcer l'information des futurs étudiants sur le territoire ligérien.

Objectifs

- Faciliter l'accès à l'information pour les futurs étudiants en situation de handicap en proposant un événement de proximité pour les publics ligériens
- Organiser le forum dans le cadre des JES pour favoriser la participation des futurs étudiants et leur famille
- Coordonner l'évènement avec le campus de Roanne
- Mutualiser l'évènement avec les autres établissements d'enseignement supérieurs stéphanois

Moyens utilisés

- Organisation d'une conférence pour délivrer une information générale, en impliquant l'ensemble des acteurs mobilisés lors de l'entrée à l'université, notamment le Bureau Accueil Handicap, le Service de santé étudiant, la BU, le Crous.
- Intégration d'un temps dédié aux témoignages d'étudiants sur leur parcours et leur vécu.
- Mise en place de stands tout au long de la journée pour permettre des échanges personnalisés en fonction des situations.

Services porteurs

- BAH-DVC
- Cap Avenir-DFIP

Services contributeurs

- BAH-DVC
- Cap Avenir-DFIP
- Service de santé étudiant
- BU
- Composantes et établissements composantes

En partenariat avec le Rectorat, le Crous de Lyon, et la COMUE Université de Lyon.

Échéance

Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombre de personnes présentes à la conférence
- Nombre de personnes renseignées lors des stands
- Retour de satisfaction des participants

FICHE ACTION N° 10 : Informer sur les modalités d'accompagnement des étudiants en situation de handicap lors des salons (FESUP, salons étudiants...) et former les étudiants ambassadeurs

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Le service Cap Avenir, de la Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP), est dédié à l'information, à l'orientation et à l'insertion professionnelle des étudiants inscrits à l'université, depuis leur entrée à l'université jusqu'à leur insertion dans la vie active.

Ce service organise, entre autres missions, de nombreux événements d'orientation tels que le Forum de l'Enseignement Supérieur de Saint-Etienne (FESUP), les salons étudiants dont l'objectif est de favoriser l'orientation post-bac et d'informer les futurs étudiants sur les formations et sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement mis en place par l'Université pour leur réussite. Il est essentiel que la dimension du handicap soit intégrée à ces dispositifs. Il s'agit ainsi de présenter les modalités d'accompagnement spécifiques prévues pour les étudiants en situation de handicap lors de ces manifestations. Cela permet de garantir une continuité de service entre le cycle secondaire et l'enseignement supérieur et de rassurer les élèves et leur famille sur l'engagement de l'Université en faveur des mesures d'accompagnement à la réussite étudiante.

Les étudiants ambassadeurs, enseignants, enseignants-chercheurs et services de l'Université Jean Monnet (tels que le service Cap Avenir-Direction de la formation et de l'insertion professionnelle (DFIP), le Bureau Accueil Handicap-Direction de la Vie de Campus (DVC), le Service de Santé Étudiante, la Direction des Relations Internationales-DRI) s'engagent activement dans cette mission de promotion de l'offre de formation et de sensibilisation aux dispositifs d'accompagnement.

Objectifs

- Informer les futurs étudiants en situation de handicap sur les dispositifs et ressources mis en place par l'université pour favoriser leur réussite professionnelle
- Informer les futurs étudiants en situation de handicap sur la continuité de service et d'accompagnement entre le secondaire et le supérieur

Moyens utilisés

- Diversifier les canaux de communication pour faire connaître les dispositifs d'aide aux étudiants en situation de handicap
- Intégrer ces dispositifs et contacts clés dans le « Guide des formations à l'Université Jean Monnet » annuel
- Former les étudiants ambassadeurs aux enjeux du handicap et aux dispositifs d'accompagnement universitaires, afin qu'ils puissent transmettre des informations claires, rassurantes et adaptées lors des événements

Services porteurs

- Cap Avenir-DFIP

Services contributeurs

- Cap Avenir-DFIP
- BAH-DVC
- Service de Santé Etudiante

Échéance

Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombres d'élèves se présentant auprès du BAH-DVC lors des manifestations relatives à la promotion de l'offre de formation
- Nombre de réunions d'information dédiées aux futurs étudiants en situation de handicap lors des différentes manifestations (FESUP, salons d'orientation dont le Salon de l'Étudiant, Journées de l'Enseignement Supérieur (JES)...)

FICHE ACTION N° 11 : Adapter les événements institutionnels (FEST'U, FESTI'VE, JSS, Campus Day, Escapade sportive, Nuit de la lecture, SWD, Erasmus days, ...) pour garantir l'accessibilité et l'inclusion de toutes et tous

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Les événements institutionnels organisés par l'Université, tels que le FEST'U, FESTI'VE, Campus Day, les Journées de la santé sexuelle, l'escapade sportive, la Nuit de la lecture ou encore les Erasmus Days, constituent des moments forts d'intégration et de cohésion entre étudiants. Toutefois, la participation des étudiants en situation de handicap peut parfois être freinée par des contraintes d'accessibilité, l'impossibilité d'utiliser pleinement certains dispositifs, ou encore par manque d'informations adaptées et facilement consultables. L'Université souhaite adapter ces événements afin de garantir leur **accessibilité et leur inclusion pour l'ensemble des publics**, en tenant compte des besoins spécifiques de chacun.

Objectifs

- Garantir l'accessibilité de l'ensemble des événements institutionnels
- Favoriser l'inclusion et la participation de l'ensemble des étudiants
- Sensibiliser les organisateurs et le public à l'inclusion et à l'accessibilité et communiquer sur les mesures mises en place
- Recueillir les bonnes pratiques et les partager

Moyens utilisés

- Prévoir des aménagements spécifiques en fonction du type d'évènement (cheminements PMR, espaces de repos, accès prioritaires, signalétique adaptée...)
- Mettre à disposition du public du matériel adapté : casques anti-bruit, bouchons d'oreille, sièges adaptés, supports de lecture agrandis...
- Accessibilité de la communication sur les événements institutionnels, notamment grâce à la bonne accessibilité des environnements web UJM
- Escapade sportive : mettre à disposition des joëlettes et communiquer dans le programme sur cette possibilité
- Prévoir la captation et sous-titrage des conférences ou interventions pour les personnes malentendantes
- Communiquer en amont sur les dispositifs mis en place

Services porteurs

- Service, direction, composante ou établissement composante organisatrice de l'évènement

Services contributeurs

- Service, direction, composante ou établissement composante organisatrice de l'évènement

Échéance

Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombre d'évènements institutionnels accessibles
- Nombre de mesures mises en place
- Retour de satisfaction des participants

FICHE ACTION N° 12 : Développer la coopération entre le Bureau Accueil Handicap et le SUAPS pour accompagner les étudiants en situation de handicap qui souhaitent pratiquer une activité physique et sportive

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Le SUAPS propose de nombreuses activités sportives en incluant des pratiques adaptées, non seulement lors d'un cours spécifique handisport mais aussi sur d'autres activités où les pratiques peuvent être adaptées si l'accueil est préparé en amont.

Ces possibilités sont souvent méconnues des étudiants. De plus, selon le type de handicap, certains étudiants peuvent avoir des difficultés à se renseigner et effectuer seuls les démarches pour y accéder.

Objectifs

- Favoriser l'accès des étudiants en situation de handicap à une activité physique ou sportive
- Développer la coopération entre le BAH et le SUAPS pour mieux accompagner les étudiants en situation de handicap qui souhaitent pratiquer une activité physique
- Lever les freins à la pratique d'une activité physique ou sportive

Moyens utilisés

- Mettre en place des accompagnements individuels pour découvrir une activité physique
- Envisager un contrat étudiant « aide aux déplacements et pour la vie de campus »

Services porteurs

- SUAPS
- BAH-DVC

Services contributeurs

- SUAPS
- BAH-DVC
- Service de santé étudiant

Échéance

- Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombre d'étudiants accompagnés individuellement
- Nombre de contrats étudiants « aide aux déplacements et pour la vie de campus »

FICHE ACTION N° 13 : Organiser des actions de sensibilisation aux activités Handisport proposées à l'ensemble de la communauté universitaire

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Le SUAPS propose de nombreuses activités sportives en incluant des pratiques adaptées et trop souvent, ces possibilités sont méconnues des étudiants. De plus, selon le type de handicap, certains étudiants peuvent avoir des difficultés à se renseigner et effectuer seuls les démarches.

Objectifs

- Favoriser l'accès des étudiants en situation de handicap à une activité physique ou sportive au sein du SUAPS
- Permettre à tous, personnels et étudiants, valides ou non valides, la possibilité de découvrir des activités physiques et sportives adaptées sous une forme ludique
- Donner la possibilité de diriger un public non valide vers des activités physiques et sportives à travers lesquelles il pourrait s'épanouir.

Moyens utilisés

- Prévoir une action de sensibilisation aux activités Handisport lors du Printemps du développement durable, comme un tournoi de Kin Ball ou un parcours-accompagnement cécité ou tournoi de cécifoot pendant la pause méridienne ou sur un début d'après-midi, ouvert aux personnes valides et non-valides
- Inclure les informations sur les séances Handisport dans le guide d'accueil des étudiants
- Mise en place de pictogrammes d'accessibilité en fonction des activités sur le livret du SUAPS

Service porteur

- SUAPS

Service contributeur

- SUAPS

Échéance

Période 2026-2027

Indicateurs

- Nombre d'inscrits aux évènements de sensibilisation
- Nombres d'étudiants présentant un handicap venant pratiquer au SUAPS

FICHE ACTION N° 14 : Renforcer la coopération entre Cap Avenir et le Bureau Accueil Handicap pour accompagner les étudiants en situation de handicap sur le volet orientation et insertion professionnelle

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Actuellement le lien entre Cap Avenir et le Bureau accueil handicap s'exprime par une démarche individualisée en fonction de la situation de l'étudiant.

Le BAH prend contact avec Cap Avenir lorsqu'il y a un besoin exprimé par l'étudiant sur son orientation.

Cap Avenir prend contact avec le BAH pour mieux comprendre les besoins particuliers et les contraintes liées à la situation de l'étudiant afin de pouvoir lever les freins à l'emploi ou l'orientation de l'étudiant.

Objectifs

- Favoriser la coopération entre les deux services pour améliorer la prise en charge de l'étudiant sur les questions d'orientation et d'insertion professionnelle.
- Eviter les doublons d'accompagnement
- Favoriser les échanges de pratique
- Développer le réseau en interne
- Favoriser la proximité des deux services

Moyens utilisés

- Création de binôme d'accompagnement BAH/Cap Avenir
- Echanges de pratiques lors de réunions semestrielles (début novembre / mars-avril)
- Favoriser la proximité entre les deux services

Services porteurs

- Cap Avenir-DFIP
- BAH-DVC

Services contributeurs

- Cap Avenir-DFIP
- BAH-DVC

Échéance

Période 2026-2027

Indicateurs

Nombre d'étudiants suivis par binôme

Nombre de rencontres par binôme

FICHE ACTION N° 15 : Intégrer la dimension handicap dans les PPP (Parcours Personnalisés Professionnels) pour l'ensemble des étudiants

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Le service Cap Avenir, rattaché à la Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP), coordonne et co-anime l'unité d'enseignement dédiée au Projet Personnel et Professionnel (PPP), en collaboration avec les enseignants référents. Destiné à l'ensemble des étudiants de Licence 2 (L2) et aux étudiants de Licence 1 (L1) de l'IAE, ce dispositif vise à accompagner la construction d'un projet professionnel réaliste, notamment par le biais d'une enquête métier. Il est essentiel que la dimension du handicap soit intégrée dans les outils et présentations du PPP afin d'assurer un accompagnement adapté et efficace pour les étudiants en situation de handicap.

Objectifs

- Définir ou préciser un projet personnel et professionnel en L2
- Confronter son projet aux réalités du marché du travail
- Encourager une démarche proactive dans son parcours de formation
- Développer une approche critique vis-à-vis de sources d'information multiples et parfois contradictoires
- Savoir faire des choix éclairés dans son parcours de formation ou professionnel
- Réaliser des interviews avec des professionnels en lien avec le projet personnel et professionnel
- Mettre à jour des informations spécifiques à la question de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Moyens utilisés

- Actualiser la documentation relative au PPP
- Informer les référents pédagogiques du PPP et les référents Handicap de cette initiative
- Mettre à jour et enrichir les supports pédagogiques (jeux pédagogiques)
- Assurer une veille documentaire en collaboration avec le Bureau Accueil Handicap-Direction de la Vie de Campus (DVC) et des partenaires externes

Service porteur

- Cap Avenir-DFIP

Services contributeurs

- Cap Avenir-DFIP
- BAH-DVC
- Service de Santé Etudiante

Échéance

Période 2026-2027

Indicateurs

Nombre d'étudiants présents dans les ateliers PPP animé par le service Cap Avenir-DFIP.

FICHE ACTION N° 16 : Mettre en place un accompagnement coordonné pour les étudiants en situation de handicap qui le sollicitent dans le cadre de leur stage

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Dans un contexte d'internationalisation et de professionnalisation des études, l'accompagnement des étudiants en situation de handicap représente un véritable enjeu de réussite. Le renforcement de la coordination dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement permettra l'égal accès aux opportunités de stage et à la formation en vue de faciliter l'intégration dans le monde du travail.

Objectifs

- Anticiper les besoins d'accompagnement, faciliter la réactivité et les échanges d'information entre le référent pédagogique, le stagiaire et le tuteur de l'entreprise d'accueil.
- Proposer une procédure pour organiser les mobilités internationales de stage des étudiants en situation de handicap (BAH-Direction de la Vie de Campus (DVC), service Cap Avenir et service Accès aux formations et Applications fonctionnelles (AFAF)-Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP), Direction des Relations Internationales (DRI))
- Promouvoir par le biais du Bureau Accueil Handicap/DVC les opportunités de mobilité de stage

Moyens utilisés

- Renforcer le rôle et les moyens à la disposition du référent pédagogique auprès de l'étudiant
- A la demande de l'étudiant stagiaire, instaurer des temps d'échanges entre le référent pédagogique, le stagiaire, le tuteur de stage, le référent handicap et les services de l'UJM (BAH-DVC, services Cap Avenir-DFIP, DRI) pour favoriser sa bonne intégration dans l'entreprise
- Mettre à disposition un volant d'heures supplémentaires au référent pédagogique en cas de besoin de l'étudiant stagiaire
- Intégrer les offres de stages sur l'outil Career Center (Cap Avenir-DFIP)
- Coordination inter-services BAH-DVC ; Cap Avenir-DFIP/DRI/référents Handicap

Services porteurs

- Cap Avenir-DFIP
- BAH-DVC

Services contributeurs

- Cap Avenir-DFIP
- AFAF-DFIP
- BAH-DVC
- DRI
- Référents Handicap

Échéance

Période 2028-2029

Indicateurs

- Nombre d'étudiants stagiaires en situation de handicap
- Remontées annuelles des évaluations de ces stagiaires par les référents pédagogiques aux référents Handicap et à aux services Cap Avenir-DFIP/BAH-DVC/DRI

FICHE ACTION N° 17 : Organiser une conférence sur l'accès à la fonction publique et les concours réservés

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

L'accès à la fonction publique représente une voie d'insertion professionnelle importante pour les étudiants, notamment ceux en situation de handicap bénéficiant de dispositifs spécifiques tels que les concours réservés ou les recrutements BOE. L'Université Jean Monnet souhaite informer et sensibiliser l'ensemble des étudiants aux opportunités offertes par la fonction publique, tout en favorisant la connaissance des parcours adaptés et des aménagements possibles.

Objectifs

- Informer les étudiants sur les concours et voies d'accès à la fonction publique.
- Valoriser les dispositifs spécifiques pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).
- Favoriser la rencontre entre étudiants et acteurs de la fonction publique (État, collectivités, établissements publics).

Moyens utilisés

- Organisation d'une conférence annuelle ouverte à tous les étudiants sur une demi-journée.
- Interventions du responsable du service GPEC et témoignages d'agent de la fonction publique qui ont récemment réussi un concours.
- Diffusion de l'événement via le site UJM, les réseaux sociaux et les composantes en incluant le sous-titrage.
- Distribution de supports d'information sur les concours réservés et les aménagements d'épreuves.

Service porteur

- DRH/GPEC

Services contributeurs

- DRH/GPEC
- Cap Avenir-DFIP
- BAH-DVC

Échéance

Première édition en 2026 – reconduction annuelle à partir de 2027.

Indicateurs

- Nombre de participants à la conférence.
- Nombre d'étudiants en situation de handicap inscrits à un concours réservé de la fonction publique.

FICHE ACTION N° 18 : Ouvrir le dispositif DuoDay aux étudiants de l'Université

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Le dispositif national DuoDay permet à une personne en situation de handicap de former un binôme avec un professionnel le temps d'une journée afin de découvrir un métier, un environnement de travail et de créer des passerelles vers l'emploi. L'Université Jean Monnet, déjà impliquée dans ce dispositif pour ses personnels, souhaite désormais l'étendre à ses étudiants afin de leur offrir une expérience d'immersion concrète et valorisante dans le monde professionnel.

Objectifs

- Ouvrir le dispositif DuoDay à l'ensemble des étudiants de l'UJM, avec une attention particulière pour les étudiants en situation de handicap.
- Favoriser la découverte des métiers de la fonction publique en milieu universitaire (de l'administratif aux laboratoires de recherche).
- Valoriser les expériences réalisées dans le cadre du DuoDay au sein du parcours étudiant.

Moyens utilisés

- Coordination du dispositif par la DRH/GPEC avec le soutien du Bureau accueil handicap et de la Direction de la Communication.
- Communication ciblée auprès des étudiants.
- Suivi des binômes et valorisation des retours d'expérience (témoignages)

Service porteur

- DRH/GPEC

Services contributeurs

- DRH/GPEC
- BAH-DVC
- DIRCOM

Échéance

Lancement en 2026 par l'ouverture de la conférence aux étudiant.es – déploiement sur l'ensemble des campus en 2027.

Indicateurs

- Nombre d'étudiants participant au DuoDay.
- Taux de satisfaction des participants (étudiants et tuteurs)

FICHE ACTION N° 19 : Développer les partenariats avec les structures d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Les étudiants en situation de handicap à l'Université Jean Monnet ont la possibilité de recourir à plusieurs services, tels que le Bureau Accueil Handicap (BAH)-Direction de la Vie de Campus (DVC) et le service Cap Avenir-Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP), pour les accompagner dans leurs démarches de recherche de stage ou d'insertion professionnelle. Afin d'assurer une continuité de parcours efficace entre l'université et le monde de l'entreprise, il est essentiel de renforcer les partenariats avec des structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, notamment celles expertes en insertion professionnelle (CAP EMPLOI, Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), etc.).

Objectifs

- Sensibiliser les acteurs externes aux dispositifs et ressources existant à l'université
- Connaître et valoriser les actions déjà mises en place par les partenaires
- Favoriser la synergie entre les différentes structures pour garantir un accompagnement de qualité aux étudiants en situation de handicap

Moyens utilisés

- Organiser conjointement des sessions d'information ou des événements dédiés aux étudiants en situation de handicap
- Inviter et impliquer les partenaires dans nos actions (FESTI'VE, Journées de l'Enseignement Supérieur (JES), etc.) pour renforcer notre collaboration

Service porteur

- Cap Avenir-DFIP

Services contributeurs

- Cap Avenir-DFIP
- BAH-DVC

Échéance

Période 2028-2029

Indicateurs

- Nombre d'acteurs rencontrés
- Nombre de manifestations
- Nombre d'étudiants participants

FICHE ACTION N° 20 : Mettre en place un « Café rencontre étudiants/professionnels » pour les étudiants en situation de handicap afin d'échanger sur les questions de stage et d'emploi

Axe 1 : Parcours des étudiants en situation de handicap

Éléments de contexte

Les étudiants en situation de handicap à l'Université Jean Monnet ont la possibilité de recourir à plusieurs services, tels que le Bureau Accueil Handicap (BAH) et le service Cap Avenir-Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP), pour les accompagner dans leur démarche de recherche de stage ou d'insertion professionnelle.

Afin d'assurer une continuité de parcours efficace entre l'université et le monde de l'entreprise, il est essentiel de renforcer les partenariats avec les entreprises.

Objectifs

- Sensibiliser les entreprises aux dispositifs et ressources existant à l'université
- Connaître et valoriser les actions déjà en place par les entreprises
- Favoriser la synergie entre les entreprises pour garantir un accompagnement de qualité aux étudiants en situation de handicap

Moyens utilisés

- Organiser conjointement des sessions d'information ou des cafés rencontres étudiants/professionnels
- Inviter et impliquer les entreprises dans nos actions (projet autour de la réorientation « Scénario Réo », ateliers d'insertion professionnelle, etc.) afin de renforcer notre collaboration

Service porteur

- Cap Avenir-DFIP

Services contributeurs

- Cap Avenir-DFIP
- BAH-DVC

Échéance

Période 2028-2029

Indicateurs

- Nombres d'actions et manifestations réalisées
- Nombres d'entreprises contactées
- Nombres d'étudiants participants

FICHE ACTION N°1 : Assurer un recrutement inclusif

Axe 2 : Parcours des agents en situation de handicap

Éléments de contexte

Le recrutement des agents en situation de handicap représente un levier essentiel pour garantir au sein de l'Université Jean Monnet un accès à l'emploi le plus inclusif possible et atteindre le taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Les travaux du groupe ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la visibilité des offres, de renforcer les partenariats spécialisés, d'harmoniser les pratiques RH et managériales, ainsi que de systématiser un accompagnement dès l'embauche afin de sécuriser l'intégration des nouveaux agents reconnus travailleurs handicapés.

Objectifs

- Rendre les offres de recrutement plus visibles auprès des publics BOE.
- Renforcer les partenariats et les actions de recrutement dédiées au handicap (Cap Emploi, forums spécialisés).
- Mieux informer les candidats sur les dispositifs existants et sur le rôle du correspondant handicap.
- Sécuriser le parcours d'intégration des agents reconnus BOE (visites sur poste, entretien avec le N+1...).

Moyens utilisés

- Diffusion des offres sur les réseaux spécialisés et auprès des étudiants pour les postes complexes.
- Formalisation d'une procédure d'accueil des agents reconnus travailleurs handicapés
- Poursuite et renforcement du partenariat avec Cap Emploi.
- Participation annuelle à des forums ou événements dédiés au handicap (ex : DuoDay).
- Sensibilisation des équipes RH et des managers au recrutement inclusif.
- Communication renforcée autour du rôle de la référente handicap dès la phase de recrutement.

Services référents

- DRH (GPEC, correspondante handicap)
- Cap Emploi
- Médecine du travail

Échéance

2026 – 2027

Indicateurs

- Taux d'emploi des BOE.
- Nombre de concours/réservations BOE ouverts ou utilisés.
- Nombre d'agents RH formés au recrutement inclusif.
- Nombre de visites d'embauche et visites de postes réalisées.

Éléments de contexte

L'accueil et l'accompagnement des agents en situation de handicap constituent une étape essentielle de leur parcours professionnel et de leur maintien dans l'emploi.

Les échanges du groupe ont souligné un besoin d'amélioration en matière d'information, de formation des managers, de communication interne et de soutien dans les démarches RQTH ou d'aménagement de poste. Une meilleure visibilité des dispositifs doit permettre à l'UJM de garantir un environnement de travail adapté et accueillant pour tous.

Objectifs

- Rendre l'information sur le handicap (dispositifs BOE, démarches, aménagements possibles) plus visible et accessible.
- Développer les compétences des responsables hiérarchiques sur l'accueil, le maintien et la gestion du handicap au travail.
- Sensibiliser les équipes RH à la prise en compte du handicap dès l'arrivée d'un nouvel agent.
- Accompagner davantage les agents dans leurs démarches RQTH et leurs aménagements.
- Renforcer la sensibilisation de l'ensemble des personnels (13h RH, Journée du personnel).

Moyens utilisés

- Refonte et enrichissement de la section Handicap sur l'Intranet UJM.
- Intégration d'un module handicap dans le parcours de formation des responsables hiérarchiques.
- Organisation d'un 13h RH dédié (ASA, dons de jours, dispositifs handicap...).
- Mise en place d'une action annuelle sur le handicap lors de la Journée du personnel.
- Accompagnement individuel des agents pour les dossiers RQTH et demandes d'aménagement.
- Communication renforcée auprès des nouveaux agents et des services RH sur les dispositifs possibles.

Services référents

- DRH (GPEC, correspondante handicap)
- Médecine du travail, psychologue du travail ou assistante sociale du personnel

Échéance

2027 – 2028

Indicateurs

- Taux d'emploi des BOE.
- Nombre d'agents formés au handicap.
- Nombre d'aménagements de poste réalisés.
- Nombre de dossiers RQTH accompagnés.

AXE 3 : VISIBILITE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Schéma
Directeur du
Handicap

FICHE ACTION N°1 : Promouvoir la médiation scientifique lors de la Fête de la Science

Axe 3 : Visibilité de la recherche et des enseignements relatifs au domaine du handicap

Éléments de contexte

La Fête de la Science constitue un temps fort national permettant de rapprocher la recherche du grand public. L'UJM y participe activement, mais les thématiques liées au handicap restent encore peu visibles. Or, plusieurs laboratoires travaillent sur l'accessibilité, les pratiques inclusives, la santé, la psychologie, le sport adapté ou encore les technologies d'assistance.

Valoriser ces travaux contribue à renforcer la culture inclusive de l'université et à diffuser une représentation positive et innovante du handicap.

Objectifs

- Mettre en avant les recherches menées à l'UJM sur les questions de handicap.
- Rendre accessible la science au plus grand nombre grâce à des formats inclusifs.
- Renforcer la présence de l'UJM dans les actions de médiation scientifique.
- Sensibiliser le public aux enjeux de société liés au handicap.

Moyens utilisés

- Identification et sollicitation des chercheurs concernés.
- Mise en place d'ateliers interactifs, démonstrations, posters ou mini-conférences accessibles.
- Intégration d'interprétariat ou de supports adaptés (LSF, sous-titrage).
- Communication dédiée dans le programme de la Fête de la Science.

Services référents

- Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
- Laboratoires UJM concernés
- Direction de la Communication

Échéance

2026 – 2027.

Indicateurs

- Nombre d'activités dédiées au handicap dans le programme.
- Fréquentation des stands/ateliers.
- Retours du public (enquêtes, questionnaires).

FICHE ACTION N°2 : Valoriser les universitaires dont la recherche porte sur le handicap

Axe 3 : Visibilité de la recherche et des enseignements relatifs au domaine du handicap

Éléments de contexte

L'UJM dispose de chercheurs reconnus travaillant sur des thématiques variées autour du handicap : sciences du sport, STAPS, santé (psychologie, neurosciences), droit, sciences politiques, etc.

Ces travaux restent parfois insuffisamment identifiés, tant en interne qu'en externe. La mise en visibilité des chercheurs et de leurs projets est un levier majeur pour renforcer l'attractivité scientifique de l'UJM et pour inscrire durablement le handicap comme axe stratégique.

Objectifs

- Recenser les chercheurs et laboratoires engagés sur le handicap.
- Renforcer la reconnaissance interne et externe de ces travaux.
- Favoriser les interactions entre la recherche et le grand public.

Moyens utilisés

- Recensement des chercheurs et enseignants-chercheurs travaillant sur le handicap.
- Réalisation de portraits, interviews, vidéos courtes et articles de valorisation.
- Organisation de conférences grand public ou colloques thématiques.
- Mise en avant des productions via les supports de communication UJM.

Services référents

- Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
- Laboratoires
- Direction de la Communication

Échéance

2027-2028

Indicateurs

- Nombre de chercheurs identifiés et valorisés.
- Nombre de productions (portraits, vidéos, conférences).
- Audience (visionnages, participation aux conférences).
- Visibilité sur les réseaux UJM.

Éléments de contexte

Dans le cadre des relations entre science et société, il est essentiel de développer un espace de réflexion, de débat et de diffusion scientifique autour du handicap.

Objectifs

- Créer un cycle de rencontres autour du handicap et de la recherche.
- Développer une culture scientifique partagée entre chercheurs, étudiants, professionnels et citoyens.
- Renforcer la visibilité institutionnelle de l'UJM dans ce domaine.

Moyens utilisés

- Conférences, tables rondes, ateliers, projections-débats.
- Implication des laboratoires, des équipes pédagogiques et des associations.
- Communication institutionnelle dédiée.

Services référents

- Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
- Laboratoires
- Direction de la Communication

Échéance

2027-2028

Indicateurs

- Nombre d'événements organisés
- Public touché (étudiants, personnels, grand public)

FICHE ACTION N°4 : Encourager la participation à la campagne nationale des contrats doctoraux handicap

Axe 3 : Visibilité de la recherche et des enseignements relatifs au domaine du handicap

Éléments de contexte

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche finance chaque année des contrats doctoraux spécifiquement destinés aux doctorants en situation de handicap.

L'enjeu est d'encourager davantage de laboratoires de l'UJM à proposer des sujets et d'accompagner les candidats RQTH dans la constitution de leur dossier. Cette action complète les contrats doctoraux financés directement par l'UJM.

Objectifs

- Accroître la participation de l'UJM à l'appel à projet ministériel.
- Favoriser l'accès au doctorat pour les candidats RQTH.
- Renforcer l'accompagnement des laboratoires et des doctorants.
- Améliorer la visibilité de l'engagement de l'UJM en faveur du handicap.

Moyens utilisés

- Information des laboratoires sur l'appel à projets.
- Accompagnement des encadrants dans le montage des dossiers.
- Soutien aux candidats RQTH (méthodologie, calendrier, pièces justificatives).
- Suivi des dossiers par la Direction de la Recherche et des Études Doctorales (DRED).

Services référents

- Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
- Laboratoires
- DRH (correspondante handicap)

Échéance

2027-2028

Indicateurs

- Nombre de laboratoires ayant proposé un sujet
- Nombre de candidatures déposées
- Nombre d'attributions obtenues

FICHE ACTION N°5 : Présentation des missions de la correspondante handicap lors de la rentrée des doctorants

Axe 3 : Visibilité de la recherche et des enseignements relatifs au domaine du handicap

Éléments de contexte

La rentrée des doctorants est un moment privilégié pour présenter les services, dispositifs et accompagnements mobilisables.

Nombre de doctorants, dont certains en situation de handicap, ne connaissent pas les droits, aides et aménagements possibles.

La présence de la correspondante handicap et du responsable du service GPEC/RH permet de renforcer l'information et d'instaurer un lien direct dès l'entrée en doctorat.

Objectifs

- Faire connaître les dispositifs d'accompagnement handicap dès la première année.
- Informer les doctorants sur les aménagements possibles
- Favoriser la prise de contact avec la correspondante handicap.
- Contribuer à la politique d'accueil de l'UJM en faveur du handicap.

Moyens utilisés

- Intervention annuelle de la correspondante handicap du responsable du service GPEC/RH lors de la rentrée des doctorants.
- Distribution de supports d'information.
- Orientation vers les services concernés si besoin.

Services référents

- Direction de la Recherche et des Études Doctorales
- RA/GPEC – Correspondante handicap
- Laboratoires

Échéance

2026-2027

Indicateurs

- Nombre de doctorants informés.
- Nombre de contacts établis ensuite avec la correspondante handicap

FICHE ACTION N°1 : Création et diffusion de livrets d'accueil inclusifs

Axe 4 : Communication, sensibilisation, formation

Objectifs :

- Garantir une information claire et équitable à tous les publics (agents, enseignants, étudiants).
- Intégrer systématiquement la thématique du handicap dans les supports institutionnels.
- Faciliter l'accès aux informations sur les dispositifs et contacts utiles (BAH / Direction de la Vie de Campus, référents Handicap, Service de santé étudiant, BU, services impliqués dans la gestion du cursus étudiant (services centraux et composantes), dans l'accompagnement lié à l'orientation, la réorientation et l'insertion professionnelle (service Cap Avenir / Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)) dans l'accompagnement à la mobilité internationale (Direction des Relations Internationales (DRI)).

Publics cibles :

- Nouveaux agents (BIATSS, enseignants, enseignants-chercheurs).
- Nouveaux étudiants, dont les « primo-entrants », qu'ils soient ou non en situation de handicap.

Moyens utilisés :

- Mobilisation des ressources internes (DIRCOM, DRH, BAH / Direction de la Vie de Campus).
- Appui technique pour la mise en ligne et l'accessibilité (DNUM).
- Diffusion des supports via les services en contact avec le public cible (BAH/Direction de la Vie de Campus), service Accès aux formations et applications fonctionnelles (AFAP) / DFIP, service Suivi de la Formation/DFIP.
- Réunions de coordination inter-services.
- Budget pour la conception graphique, la relecture et la diffusion papier/numérique.

Dont service(s) référent(s) :

- DIRCOM, DRH, Service de santé étudiant, services de scolarité, SUAPS, BU, service Cap Avenir (orientation et insertion professionnelle), DFIP, Bureau Accueil Handicap / Direction de la Vie de Campus, DRI, Direction du Patrimoine (DirPat), Direction du Numérique (Dnum).

Échéance :

- Agents : rentrée 2026
- Étudiants : élaboration du guide au cours de l'année 2026/2027

Indicateurs

- Nombre de livrets produits et diffusés
- Taux de consultation en ligne
- Retour de satisfaction des nouveaux arrivants
- Conformité RGAA du livret numérique

FICHE ACTION N°2 : Renforcer la communication et la sensibilisation via les médias numériques

Axe 4 : Communication, sensibilisation, formation

Objectifs :

- Promouvoir une image inclusive de l'UJM.
- Diffuser des messages de sensibilisation auprès de l'ensemble de la communauté universitaire.
- Valoriser les événements et dispositifs liés au handicap.

Moyens utilisés :

- Création de contenus textuels, photographiques, et graphiques sur les réseaux sociaux mettant en avant le handicap et l'inclusion.
- Communication sur l'accessibilité des événements (Fest'U, Festi'Ve, Journées de l'Enseignement Supérieur - JES, etc.).
- Publication régulière de contenus sur la plateforme POD, Moodle et autres supports.
- Mise à disposition du guide à l'attention des étudiants en situation de handicap via le nouveau site web serviciel.

Dont service(s) référent(s) :

- DIRCOM (production, diffusion, accessibilité des contenus)
- BAH – DVC (validation des messages et contenus handicap)
- DNUM (accompagnement technique et RGAA)

Échéance :

- Démarrage : 2026
- Actions récurrentes chaque année jusqu'en 2029

Indicateurs

- Nombre de vidéos produites et vues
- Taux d'engagement sur les publications handicap
- Accessibilité des contenus numériques (audit RGAA)
- Nombre de supports intégrant la thématique handicap

Objectifs :

- Renforcer la compréhension et la prise en compte du handicap dans les pratiques professionnelles et pédagogiques.
- Former les personnels sur leurs obligations légales et les dispositifs d'accompagnement.
- Favoriser l'implication de tous dans une dynamique inclusive.

Moyens utilisés :

- Formations sur les obligations légales en matière de handicap (agents, encadrants, enseignants).
- Formations UEOS Handicap pour étudiants et personnels + ateliers participatifs pour les étudiants.
- Sensibilisation lors des journées d'intégration, forums et événements (via le BAH).
- Développement de modules de sensibilisation sur POD / Moodle.

Dont service(s) référent(s) :

- DRH (formation du personnel)
- BAH – DVC (contenus handicap, coordination des interventions)
- DNUM (plateformes de diffusion)
- Services de formation continue, dont le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) – Direction de la formation et de l'insertion professionnelle (DFIP) ainsi que le Service Universitaire de Pédagogie (SUP) – DFIP

Échéance :

- Lancement en 2026, déploiement continu jusqu'en 2029

Indicateurs

- Nombre de sessions / participants formés
- Taux de satisfaction post-formation
- Taux d'intégration des modules en ligne
- Évolution du taux de déclaration de handicap (indicateur indirect de confiance)

FICHE ACTION N°4 : Développer et promouvoir les événements de sensibilisation

Axe 4 : Communication, sensibilisation, formation

Objectifs :

- Donner une visibilité institutionnelle à la politique handicap de l'UJM.
- Impliquer les composantes dans une démarche commune et durable.
- Favoriser la rencontre et le dialogue entre tous les publics.

Moyens utilisés :

- Pérenniser le DuoDay et envisager une Semaine institutionnelle du handicap à l'échelle de l'UJM, à destination des personnels et étudiants.
- Maintenir la Semaine du handicap de la Faculté de Médecine, en articulation avec l'évènement institutionnel.
- Sensibiliser sur l'accueil des étudiants en situation de handicap auprès des lycéens et futurs étudiants lors des événements d'orientation et de promotion de l'offre de formation tels que le FESUP annuel (Forum de l'Enseignement Supérieur de Saint-Étienne) ou encore le Forum Handicap organisé lors des Journées de l'Enseignement Supérieur (JES)
- Communiquer sur le parcours des étudiants en situation de handicap et la procédure de demande d'aménagement lors des événements d'accueil des étudiants : Bienvenue à l'UJM, FESTI'VE.
- Communication transversale sur ces temps forts (affiches, intranet, réseaux, vidéos).

Dont service(s) référent(s) :

- BAH / Direction de la Vie de Campus
- DRH
- DIRCOM (communication et visibilité)
- Service Cap Avenir / Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)
- Composantes et établissements composantes

Échéance :

- Dès 2026, reconduction annuelle jusqu'en 2029

Indicateurs

- Nombre d'événements organisés / participants
- Taux de participation du personnel et des étudiants
- Niveau de satisfaction et de retombées médiatiques
- Nombre de partenariats associatifs mobilisés

Objectifs :

- Assurer une accessibilité numérique conforme aux normes RGAA.
- Offrir aux étudiants en situation de handicap un accès facilité aux informations et services.

Moyens utilisés :

- Sortie du/ des nouveau(x) site(s) web UJM en 2026 qui donnera/ont un accès très amélioré et très clair aux étudiants sur l'accompagnement au handicap.
- Intégration d'informations sur le handicap et les contacts utiles.
- Tests utilisateurs avec des étudiants en situation de handicap.

Dont service(s) référent(s) :

- DIRCOM (contenus et communication)
- DNUM (développement et conformité RGAA)
- BAH (validation des contenus handicap)

Échéance :

- Version conforme RGAA disponible fin 2027
- Améliorations continues jusqu'en 2029

Indicateurs

- Taux de conformité RGAA
- Nombre de téléchargements / connexions à la rubrique handicap
- Taux de satisfaction des étudiants utilisateurs

FICHE ACTION N°1 : Accessibilité et adaptation des bâtiments universitaires

Axe 5 : Accessibilité des bâtiments et du numérique

Éléments de contexte

L'Université Jean Monnet (UJM) poursuit son engagement en faveur d'une accessibilité physique homogène et durable de l'ensemble de ses campus. Malgré les progrès réalisés, certains bâtiments nécessitent des aménagements afin de garantir une circulation fluide, l'accès aux salles de cours et aux équipements, ainsi qu'une signalétique adaptée aux personnes à mobilité réduite. L'objectif est d'une part que la totalité des bâtiments de l'université soient conformes aux normes (15 bâtiments sur 54 sont à adapter) et d'autre part, que certains espaces soient améliorés au-delà des normes ; ceci de manière progressive et concertée avec les usagers.

Objectifs

- Poursuivre les mises aux normes des bâtiments et espaces prioritaires (amphis, bibliothèques, salles de cours).
- Garantir l'accessibilité des principaux bâtiments et circuits PMR.
- Améliorer la signalétique et l'identification des places de stationnement PMR.
- Adapter le mobilier et les salles de cours pour accueillir les étudiants à mobilité réduite.

Moyens utilisés

- Recenser les cheminements, identifier leurs obstacles.
- Installation de mobilier adapté sur roulettes ou réglable en hauteur dans les salles test (Tréfilerie, Papin).
- Installation de mobiliers extérieurs spécifique PMR.
- Amélioration de l'accessibilité du self du CHU et de la halle des sports.
- Signalétique actualisée sur les places de stationnement PMR et les circuits d'accès.

Services référents

- DIRPAT
- DNUM
- Service logistique
- BAH

Échéance

Phase test en 2026 sur site pilote, déploiement progressif jusqu'en 2029.

Indicateurs

- Nombre de bâtiments conformes aux normes d'accessibilité.
- Taux d'amphis, BU et salles de cours accessibles.
- Places de parking PMR avec signalétique conforme.
- Retours de satisfaction des usagers PMR.

Éléments de contexte

L'UJM souhaite renforcer la prise en compte des handicaps invisibles et cognitifs au sein de ses campus. La création de salles sensorielles vise à offrir des espaces calmes et adaptés favorisant la détente, la concentration et la réduction du stress pour les étudiants concernés. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche inclusive et participative impliquant les étudiants et les services techniques.

Objectifs

- Mettre en place des salles sensorielles sur plusieurs campus.
- Adapter le mobilier et les équipements aux besoins des étudiants (mobilier ergonomique, contrôle d'accès).
- Étendre le dispositif aux bibliothèques universitaires et lieux de vie.

Moyens utilisés

- Création d'une salle sensorielle pilote à l'UFR ALL.
- Définition d'un protocole d'utilisation et d'entretien.
- Installation d'un mobilier spécifique et d'un interphone de contrôle d'accès.
- Extension progressive du dispositif à d'autres sites (BU Tréfilerie, IUT, Papin).
- Favoriser la concertation avec les étudiants en situation de handicap lors des aménagements.

Services référents

- DIRPAT
- BAH
- DNUM
- Service de médecine universitaire

Échéance

Lancement en 2026, déploiement sur plusieurs sites entre 2027 et 2029.

Indicateurs

- Nombre de salles sensorielles créées et équipées.
- Taux d'utilisation par les étudiants.
- Niveau de satisfaction recueilli lors des enquêtes d'évaluation.

Éléments de contexte

L'accessibilité numérique constitue un enjeu majeur du Schéma Directeur du Handicap 2026-2029. La mise en conformité réglementaire des sites web, plateformes pédagogiques et documents numériques est essentielle pour garantir l'égalité d'accès aux ressources et à la formation. L'UJM souhaite aussi renforcer l'usage d'outils numériques inclusifs et l'équipement adapté pour les étudiants et personnels en situation de handicap.

Objectifs

- Rendre accessibles toutes les plateformes numériques institutionnelles (Moodle, Platon, sites web).
- Déployer des outils d'assistance numérique en favorisant l'open source et l'open access (IA, transcription, lecture vocale, correction orthographique).
- Équiper les ordinateurs de prêt avec des logiciels adaptés.
- Renforcer la formation des enseignants et personnels à l'accessibilité numérique.

Moyens utilisés

- Audit d'accessibilité RGAA des sites et plateformes.
- Déploiement d'une version accessible de Moodle.
- Intégration d'outils IA pour l'aide à la lecture et la transcription.
- Mise à disposition d'ordinateurs adaptés et logiciels spécifiques.

Services référents

- DNUM
- SUP
- BAH
- DRH (formation)

Échéance

Démarrage en 2026 – mise en conformité complète prévue d'ici 2030.

Indicateurs

- Taux de conformité RGAA des sites et plateformes.
- Nombre d'ordinateurs adaptés prêtés.
- Taux de satisfaction des utilisateurs.
- Nombre de personnels formés à l'accessibilité numérique.

Éléments de contexte

La réussite du Schéma Directeur du Handicap repose sur un pilotage partagé et une évaluation continue des actions menées. L'UJM souhaite instaurer une gouvernance participative intégrant les étudiants, les services et les partenaires concernés, afin de garantir la cohérence et la durabilité des engagements pris en matière d'accessibilité physique et numérique.

Objectifs

- Mettre en place un groupe de suivi de l'accessibilité associant étudiants, personnels et services
- Organiser des enquêtes régulières auprès des étudiants sur l'accessibilité des campus
- Évaluer la progression des actions du SDH et actualiser les priorités
- Définir des indicateurs communs de suivi pour l'accessibilité des bâtiments et du numérique

Moyens utilisés

- Création d'un comité restreint de suivi des actions SDH.
- Intégration des ESH aux groupes de travail sur les projets immobiliers.
- Organisation de "focus groupe" avec des ESH pour l'évaluation des besoins.
- Suivi des indicateurs de conformité

Services référents

- BAH
- DIRPAT
- DNUM
- Observatoire de la Vie Étudiante (OVE)

Échéance

Mise en place du groupe de suivi en 2026 – bilan annuel jusqu'en 2029.

Indicateurs

- Existence et activité du comité de suivi
- Taux de participation aux enquêtes d'accessibilité
- Amélioration du taux global d'accessibilité (physique et numérique)